

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
Arrondissement de Roanne

MAIRIE
42590 SAINT-JODARD



ARRETE INTERDISANT PROVISOIEMENT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE LEONARD PERRIER ET RUE DE LA MAIRIE

Le maire de la commune de Saint-Jodard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivant,

Vu la demande présentée le 07 avril 2026 par le comité des Fêtes de SAINT-JODARD, représenté par M Jean-Paul LABE co-président, d'organiser un vide greniers le 26 avril 2026,

Considérant qu'il lui appartient de maintenir le bon ordre et de prescrire toutes les mesures pour prévenir les accidents et assurer la sécurité lors du vide greniers le 26 avril 2026 par le Comité des Fêtes de SAINT-JODARD,

Considérant l'Intérêt Général,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du vide greniers du 26 avril 2026, le stationnement des véhicules sera interdit sur la place « Léonard Perrier » et rue de la mairie de SAINT-JODARD à compter du 25 avril à 17h00.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera organisé dans le bourg de SAINT-JODARD, place du cimetière , place de la gare et place de la nouvelle mairie pendant cette même période.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Centre de Secours de NEULISE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BALBIGNY,
- Monsieur le pétitionnaire.

Fait à St Jodard, le 20 avril 2026,

Le Maire,

Dominique RORY

